

Écart salarial homme/femme Ça suffit !

Pour la **CGT**, la suppression des écarts salariaux entre femmes et hommes est un élément fondamental. Il est inconcevable, qu'au 21^{ème} siècle, il subsiste de telles inégalités.

La différence de salaire entre les hommes et les femmes était de 37% en 1983. En 2019, elle est de 16,1% en équivalent temps plein (ETP).

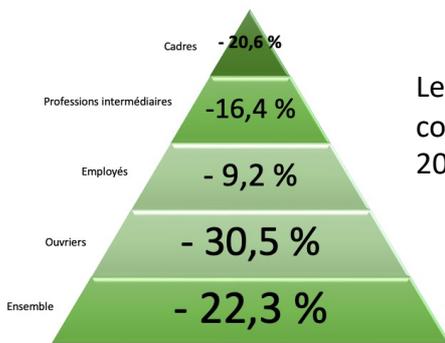
Depuis 2010, l'écart se réduit tellement lentement qu'il faudra plus de **1.000 années pour parvenir à l'égalité**

salariale en France.

Rien n'y fait afin de réduire cet écart inexplicable et injustifiable.

C'est en 1972 qu'est sortie la loi « à travail égal, rémunération égale », modifiée en « à travail de valeur égale, salaire égal » en 1983.

50 ans après la première loi, les écarts sont toujours présents.



Le graphique ci-contre indique les écarts entre femmes et hommes concernant le revenu salarial annuel moyen en 2019 (Chiffres INSEE 2019).

L'arrivée d'enfants dans le foyer creusent également les inégalités.

Cinq ans après l'arrivée d'un enfant, les mères perdent environ 25% de leurs revenus salariaux par rapport à ce qui se serait produit sans cette arrivée (en raison de

cessation définitive d'emploi, d'interruption temporaire ou de réduction d'activité.

À l'arrivée du 2^{ème} ou 3^{ème} enfant, les pertes sont du même ordre de grandeur, voire plus importantes. Pour les pères, aucun écart significatif n'est observé (INSEE analyse 2019).



	Aucun enfant	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
Revenu salarial net	18,1 % d'écart	24,1 % d'écart	32,3 % d'écart	47,5 % d'écart
Salaire net en équivalent temps plein	7,0 % d'écart	11,8 % d'écart	21,2 % d'écart	31,3 % d'écart
Volume de travail	11,9 % d'écart	14,0 % d'écart	14,2 % d'écart	23,6 % d'écart

Lire : en 2017 en France, les femmes salariées du secteur privé qui ont trois enfants ou plus gagnent en moyenne 42,5 % de moins en revenu salarial net que les hommes.
Champ : postes du secteur privé, France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers.
Source : Insee, panel tous salariés.

La CGT revendique :

- ✓ La garantie de l'égalité salariale avec de réelles sanctions pour les entreprises et les administrations qui discriminent ;
- ✓ La revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- ✓ La fin des discriminations à l'embauche et dans les carrières ;
- ✓ La lutte contre les temps partiels imposés et la précarité.

Même l'ONU demande à ce que cesse « le plus grand vol de l'histoire »